



Paris, le 7 octobre 2019

Communiqué de Presse

En novembre 2002 l'AVREF avait salué la création de la MIVILUDES qui, par décret présidentiel, marquait une étape décisive de la lutte contre les dérives sectaires et la reconnaissance au niveau le plus haut de l'Etat de la nécessité de s'engager aux côtés des associations et des victimes pour lutter contre les abus de toutes sortes résultant des formes d'emprise développées par de nombreux mouvements auprès des personnes vulnérables.

L'annonce de la dissolution de cette Mission crée une profonde émotion et laisse un malaise.

En effet, malgré des moyens limités, la MIVILUDES a su, par son action transversale auprès des différents Ministères, par sa capacité à écouter les témoignages, à aider les associations, à traiter les signalements, limiter l'action des groupes sectaires qu'ils soient de caractère laïc ou confessionnel, les contrer et pointer leurs outrances. Elle a pu résister au lobbying déployé pour la réduire au silence, tant au niveau national qu'auprès d'instances européennes, mais aussi auprès d'autorités ecclésiastiques.

L'AVREF, au-là des clivages idéologiques ou religieux, se déclare solidaire des associations de victimes choquées par cette décision et espère que les Pouvoirs Publics reviendront sur cette annonce en désignant, comme ils s'y étaient engagés, un nouveau président à la tête de cette Mission d'intérêt public.

Le Conseil d'Administration

Afin de venir en aide à tous ceux qui sont concernés par les problèmes d'abus divers dans les communautés et mouvements religieux, l'AVREF, créée à cet effet il y a 25 ans, reçoit les plaintes et témoignages, écoute, conseille et soutient les familles ainsi que les anciens membres de Communautés qui recourent à elle après être tombés sous emprise.

Son but principal est de « prévenir, d'informer, d'aider et de reconforter toute personne ou son entourage, victime, directe ou collatérale, de dérives émanant de mouvements ou communautés diverses, à caractère philosophique ou religieux, notamment catholique. (Article 2 des statuts) ».

Aujourd'hui, l'association qui a su protéger son indépendance et lutter contre les dénis de réalité rassemble d'anciens religieux et membres laïcs de communautés en plus des parents et proches qui l'ont fondée...

Elle est engagée aussi bien dans la prévention que dans l'aide aux victimes de dérives que ce soit dans l'espace français ou européen et agit également auprès des Institutions.

Téléphone : 06 58 06 12 72 ; Messagerie : contact@avref.fr